

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Adjoints, Damien JASPARD, Michel SCHNEIDER, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Pierre MAUCOURT, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laetitia SENAND, Pascal THIERY, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Thierry TRESSE qui donne procuration à Pierre MUEL, Christine KIEFFER.

ABSENTS NON EXCUSES: NEANT

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 12 Janvier 2009 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Christine RASMUS est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

080. SERVITUDE DE PASSAGE COMMUNE DE MARIEULLES / HAGANIS

Dans le cadre de l'assainissement, vu le tracé de la canalisation sur la parcelle situé section 9 n° 58 au lieudit « Le Pâtural » d'une surface de 51a 32ca propriété de la commune, Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité d'établir une servitude de passage au profit de HAGANIS sur ce terrain.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'acte notarié de constitution de servitude.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes du projet et charge Monsieur le Maire de signer l'acte notarié définitif rédigé par l'Etude Jean-Claude REMY – Béatrice GODARD, Notaires Associés à Metz.

081. ASSURANCE GROUPAMA

Monsieur le Maire propose au Conseil d'apporter les modifications au contrat actuel, pour retrait de l'assurance du hangar métallique suite à démolition et ancien tracteur suite à la vente puis ajout du nouveau tracteur et tondeuse auto-portée.

Monsieur le Maire présente les modifications et tarifs pour 2009 des biens assurés.

Une large discussion s'engage sur la situation du bâtiment foyer que la commune assure, appartenant à l'Association F.E.P. situé sur propriété communal.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de signer le contrat modifié.

082. ACQUISITION DE MATERIEL

Monsieur Jacky MERY chargé de ce dossier propose au Conseil l'acquisition de :

.../...

- 10 panneaux électoraux avec fourreaux pour un montant de 1 082,00 € HT soit 1 294,07 € TTC ;
 - 2 vitrines d'affichage « classique » anodisé pour un montant de 468,26 € HT soit 560,04 € TTC
- Soit une dépense totale de 1 854,11 € TTC selon devis établis par la Sté URBADIS de Longeville-lès-Metz.

Après discussion, le Conseil Municipal, accepte cette proposition à l'unanimité et charge Monsieur Jacky MERY de signer la commande. Cette dépense sera affectée en investissement sur le dossier « Acquisition de matériel » au budget 2009.

083. MOTION : « MAINTIEN DU COLLEGE JEAN MERMOZ »

Présentation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, sans concertation, le Conseil Général annonçait par voie de presse en novembre 2008, la disparition « nécessaire » du Collège « La Louvière » de Marly.

Sur proposition « alternative » de Monsieur le Maire de Marly, il était proposé de sacrifier le Collège « Jean Mermoz » à Marly-Frescaty.

Devant la mobilisation des parents d'élèves, des élèves et des enseignants, soutenus dans leur démarche par l'ensemble des Maires du Sud Messin et intervention auprès de nos Conseillers Généraux et Députés, le Conseil Général dans son vote du projet de restructuration des collèges de la Moselle du 1^{er} décembre 2008, n'a pas désigné nominativement les collèges devant fermer. Seule la confirmation de fermeture de 2 à 3 collèges sur Metz et environs a été prise avec mise en place de groupes de travail réunissant les différents acteurs concernés par ces restructurations et devant faire une proposition objective et argumentée pour la fin mars 2009.

La validation des collèges retenus pour ces fermetures doit se faire par le Conseil Général le 3 avril prochain.

Cette démarche ne doit pas laisser penser que nous ne sommes pas attentifs à l'évolution du dossier et il est demandé à Monsieur le Maire de proposer à l'Assemblée Municipale l'adoption de la motion suivante.

MOTION

Si, comme il l'a annoncé, le Conseil Général décide de fermer 2 collèges dans l'agglomération messine, le Conseil Municipal de Marieulles-Vezon, en sa séance du 23 février 2009, demande que :

- les dossiers de TOUS les collèges de l'agglomération soient étudiés ;
- le choix soit fait sur des critères techniques objectifs, sans aucune considération ou influence politique et en toute transparence, après une réelle concertation avec toutes les parties prenantes.

Etant donné que le Collège « Jean Mermoz » de Marly-Frescaty répond à tous les critères pertinents et objectifs pour son maintien à savoir :

- qualité du site, des bâtiments ;
- investissements importants effectués récemment pour le self de la demi-pension ;
- mixité sociale ;
- effectif stable 600 à 650 élèves ;
- qualité de l'enseignement ;
- réussite scolaire des élèves ;
- accès facile et rapide des transports en commun des villages du Sivom jusqu'au collège.

Après discussion, le Conseil Municipal de Marieulles-Vezon se prononce pour le maintien du fonctionnement du Collège « Jean Mermoz » de Marly-Frescaty.

084. REVISION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE MARIEULLES : OBSERVATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les observations émises lors de la révision simplifiée du P.O.S. à savoir :

- un aménagement de circulation à Vezon secteur Auberge – Entrée du lotissement « Aux Termes » ;*
- un chemin piéton reliant le lotissement « Aux Termes » au projet de l'Ensemble Educatif des Côtes.*

Vu la parcelle n° 9 encore libre d'une superficie de 9a 16ca du lotissement ;

Vu le passage prévoyant les réseaux destinés au projet de l'Ensemble Educatif des Côtes situé sur la parcelle lot 9 d' une largeur de 3m sur toute la longueur ;

Vu la possibilité de prévoir l'accès piéton à cet endroit ;

Vu la réduction de cette parcelle qu'engendre les aménagements ;

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil.

Après une large discussion, le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, de vendre au Sivom des Côtes une partie de la parcelle lot 9 (cadastré section 2 n° 327/202) soit une bande de terrain de 3m de large sur toute la longueur au prix de 8 400 € l'are (75% du prix de l'are pratiqué à 11 200 € l'are) destinée au passage réseaux et piéton.

085. SUBVENTION ASSOCIATION F.E.P. 2009

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de subvention sollicitée par le F.E.P. d'un montant de 2 500 €.

Après discussion, le Conseil Municipal reporte, à l'unanimité, la décision d'attribuer cette subvention lors du vote du budget primitif 2009.

086. PARTICIPATION ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de participation financière sollicitée par Monsieur le Président de la section football pour le renouvellement de l'éclairage du terrain de foot de Marieulles s'élevant à 1 400 €.

Après discussion, le Conseil Municipal reporte, à l'unanimité, la décision d'attribuer une participation financière lors du vote du budget primitif 2009.

DIVERS

Infos diverses :

- Vérification des poteaux incendie par le SDIS semaine du 04 Avril 2009.*
- Lotissement « Aux Termes » : bilan - voirie définitive – pour le respect des distances d'accessibilité des personnes à mobilité réduite déplacement de 4 candélabres accès entrée rue du Breuil et suppression candélabre sortie rue de la Folache.*
- Remerciements aux personnes présentes à la cérémonie des Voeux 2009 du Samedi 17 Janvier 2009.*
- Organisation des Elections Européennes du Dimanche 7 Juin 2009.*
- Réunions commissions Espaces verts & Environnement / Ecologie & Développement durable.*
- Groupement fioul : information pour connaître les personnes intéressées.*

- *Présentation de la future couverture des prochains bulletins municipaux par Monsieur Jean-Pierre FRANCOIS œuvre appréciée, créée par son épouse Madame FRANCOIS-POMME qui est cordialement félicitée et remerciée par les membres du Conseil pour l'art accompli.*
- *Présentation du site internet de la commune créé et élaboré par Monsieur Pascal THIERY qui est cordialement félicité et remercié par tous les membres du Conseil pour le travail accompli.*

Marieulles, le 02 Mars 2009

*Le Maire,
P.MUEL*